

Politique d'intégration ESG et d'engagement actionnarial

KANOPY
FINANCE DIFFERENT

Kanopy AM

38 rue Etienne Marcel | 75002 Paris

www.kanopy-am.com

Date de mise à jour : Septembre 2024



Le Fonds Kanopy Active Climate Transition a comme objectif d'investissement durable, au sens de l'Article 9 du Règlement SFDR, l'alignement à l'Accord de Paris.

Afin d'y parvenir, l'équipe de gestion fixe un objectif d'investissement durable consistant à allouer le capital dans des entreprises alignées, ou en phase d'alignement, à l'Accord de Paris et qui ne violent pas les normes et conventions internationales.

L'objectif financier du Fonds est de surperformer l'indice MSCI World Net Return en Euro (dividendes réinvestis) sur la durée de placement recommandée, soit 5 ans, en investissant sur les marchés d'actions mondiales.

Bien qu'exposé à des degrés variables aux marchés, un indicateur de référence unique ne serait pas adéquat, et peut donner lieu à une mauvaise interprétation. Toutefois, à titre indicatif, l'investisseur peut comparer la performance du Fonds avec celle de l'indice MSCI World Net Return en Euro - ticker Bloomberg MSDEWIN Index - qui regroupe environ 1 500 sociétés mondiales les plus représentatives. Le Fonds n'a pas pour autant l'objectif de reproduire d'une manière ou d'une autre la performance de cet indice. Il réalise des investissements sur la base de critères quantitatifs et discrétionnaires qui peuvent conduire à des écarts significatifs par rapport au comportement de l'indice.

1. Notre approche de l'ESG et de la durabilité

Nous accordons une grande importance au rôle que peuvent jouer les entreprises que nous sélectionnons et tout particulièrement, nous analysons les risques réglementaires, financiers et sociaux auxquels ces entreprises sont confrontées. Nous sommes convaincus qu'une mauvaise maîtrise des risques ESG d'une entreprise entraîne à terme des risques de dégradation de sa rentabilité financière et représente une menace réputationnelle significative qu'il convient de circonscrire. Nous avons aussi conscience que l'application de mesures d'exclusion sur des bases ESG peut représenter un coût d'opportunité financier à court-terme mais constitue à long terme un gage durable devant permettre à la fois d'améliorer les caractéristiques extra-financières du portefeuille mais aussi de renforcer ses performances financières. Enfin, à côté de la réduction des risques potentiels, nous considérons aussi qu'investir dans des entreprises durables et/ou très soucieuses de l'environnement représente un ensemble d'opportunités.

L'équipe de gestion s'appuie sur des bases de données externes provenant d'institutions de rating (principalement MSCI) et qui proposent des notations pour les entreprises mondiales sur les différents aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance ainsi que des données très détaillées sur les émissions carbone et sur le réchauffement implicite de chaque entreprise. A cela s'ajoutent les données relatives aux différents types de controverses (notamment celles liées à la réglementation SFDR). Dans ce cadre, nous avons aussi recours aux informations fournies par certaines organisations non gouvernementales (ONU, CDP, SBTi...).

En pratique, notre approche de l'ESG et de la durabilité repose sur la réduction de l'univers d'investissement.

- Le premier objectif mesurable que nous nous fixons à l'échelle du fonds est une température implicite de réchauffement strictement inférieure à 2°C, alignée à l'Accord de Paris.
- Ensuite, le deuxième objectif est d'éliminer tout risque de controverse sévère sur les piliers environnemental, social et de gouvernance afin d'améliorer le plus possible la note ESG de notre portefeuille par rapport à notre univers initial d'investissement (MSCI World).
- Enfin, notre portefeuille d'investissement doit être composé à 100% d'actifs durables avec comme objectif de durabilité, être aligné ou en phase d'alignement à l'Accord de Paris.

2. Définition de l'univers d'investissement

L'univers initial d'investissement du portefeuille est représenté par environ 1300 émetteurs de l'indice MSCI World.

2.a. Elimination des controverses

Nous appliquons un premier filtre d'exclusion en rejetant les entreprises dont le rating ESG est significativement inférieur à la moyenne (élimination des notations globales strictement inférieures à BB selon MSCI). Ce filtre nous permet de répondre au critère « Minimum Safeguards » de la réglementation SFDR.

Par ailleurs, nous appliquons un filtre d'exclusion sur les entreprises sujettes à controverses. Cela intègre :

- Les activités controversées (armes non conventionnelles, tabac, charbon).
- Les sociétés dont l'activité économique est considérée comme ayant un impact négatif important sur la réalisation des Objectifs de Développement Durable 7, 12 et 13 de l'ONU : ODD 7 (Energie propre à un coût abordable), 12 (Consommation et production responsables) et 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques).
- Les sociétés impliquées dans des controverses sévères et portant préjudice à l'un des objectifs de la réglementation SFDR (« Do No Significant Harm » - DNSH).
- Les entreprises dont le score E se situe dans les 5 pires centiles de la distribution. Nous évitons ainsi des entreprises dont les efforts sur le pilier environnemental sont manifestement insuffisants et éloignés de nos exigences.

2.b. Elimination relatives à la trajectoire climatique

Ensuite, nous appliquons une sélection relative à la trajectoire de réchauffement de chaque entreprise et nous éliminons toutes les entreprises dont la température de réchauffement implicite est strictement supérieure au quantile à 80%.

Nous éliminons les actifs dont l'empreinte ou l'intensité carbone (des scopes 1, 2 et 3 combinés) se situe dans le décile le plus important pour chaque secteur.

Enfin, nous éliminons les actifs qui ne répondent pas favorablement aux critères d'inclusion dans un « Paris-Aligned Benchmark » au sens de la réglementation [CDR \(EU\) 2020/1818](#). Cela nous permet de respecter les [lignes directrices de l'ESMA sur la dénomination des fonds](#).

Les filtres décrits ci-dessus sont quantitatifs et ne peuvent être outrepassés par l'équipe de gestion. A ces filtres quantitatifs s'ajoutent des filtres discrétionnaires :

- Nous tenons compte du score climat « Carbon Disclosure Project » (CDP) qui quantifie la crédibilité des objectifs de réduction des émissions carbone.
- Nous surveillons aussi si les objectifs de réduction des émissions carbone ont été validés par la « Science-Based Targets initiative » (SBTi).
- Enfin, nous analysons le sérieux de la politique climatique des entreprises grâce au KCT score décrit ci-dessous.

Ces filtres discrétionnaires supplémentaires nous permettent de départager certaines entreprises investissables lorsque leurs qualités financière et boursière sont équivalentes.

3. Définition du Kanopy Climate Transition (KCT) score

Comme précisé ci-dessus, dans le cadre de notre analyse discrétionnaire, nous déterminons un score de durabilité lié à la transition climatique pour chaque entreprise. Ce score a pour ambition de déterminer la qualité de l'engagement environnemental de chaque entreprise en tenant compte de son secteur d'activité. Le détail du calcul est présenté plus bas.

L'objectif pratique du KCT score est de pouvoir intégrer ce score dans notre construction de portefeuille en ayant la possibilité de privilégier les titres présentant les meilleurs scores quand leur qualité financière est équivalente. Il est également possible de mesurer le score KCT du portefeuille qui résulte de la somme pondérée de chaque actif en portefeuille. Il est ainsi possible de visualiser l'évolution du score global du portefeuille dans le temps, reflet de l'évolution relative de la qualité extra-financière du portefeuille. Le score global du portefeuille représente une boussole permettant d'apprécier simplement l'évolution des caractéristiques environnementales du portefeuille.

Pratiquement, les titres faisant partie de l'univers d'investissement ont une espérance de score supérieur à 10/20 et peuvent théoriquement atteindre les extrêmes entre 0 et 20. Dans les faits, le moins bon score est de 5/20 et le meilleur de 20/20. Nous considérons qu'un score de portefeuille supérieur à 10/20 est attractif en termes de durabilité environnementale.

3.a. Les principales thématiques du KCT score

Le KCT score a été pensé comme un indicateur global agrégeant la qualité environnementale des entreprises sur des sujets variés et complémentaires. Ainsi, le KCT score intègre les sujets suivants :

- Chiffre d'affaires d'activités favorisant l'impact environnemental durable
- Niveau de la température implicite (ITR) de l'entreprise
- Niveau de l'intensité et de l'empreinte carbone de l'entreprise



- Evolution lissée sur cinq ans des émissions carbone sur les scopes 1 et 2
- Activité dans le secteur des énergies fossiles
- Initiatives de réduction des émissions carbone
- Pourcentage de consommation d'énergie non-renouvelable
- Efforts dans la gestion efficace de la consommation d'énergie
- Score CDP
- Evolution du score CDP

3.b. Le KCT score dans le détail

Pour chaque item, l'entreprise est récompensée ou pénalisée en fonction du résultat et obtient ou perd des points.

Voici ci-dessous la méthode de calcul du KCT score en détail :

- Nombre initial de points = 10
- Le "Sustainable impact revenue" MSCI qui varie entre 0 et 100% est ramené à un entier entre 0 et 5 avec la règle suivante :
 - Si l'entreprise A dérive moins de 1% de son chiffre d'affaires d'activités favorisant l'impact environnemental durable (ou que celui-ci n'est pas disponible), son KCT score est diminué de 1.
 - Entre 1% et 10% => +0
 - Entre 10% et 50% => +1
 - Entre 50% et 75% => +2
 - Plus de 75% => +3
- En fonction de l'ITR :
 - < 1,5°C => +2
 - Entre 1,5°C et 1,75°C => +1
 - Entre 1,75°C et 2°C => +0
 - Entre 2°C et 2,5°C => -1
 - Plus de 2,5°C => -2
- En fonction de l'intensité et l'empreinte carbone sectorielle :
 - Au-delà du quantile à 75% => -2
 - Entre le quantile à 75% et 50% => -1
 - Entre le quantile à 50% et 25% => +0
 - Entre le quantile à 25% et 10% => +1
 - Inférieure au quantile à 10% => +2
- En fonction de la variation annualisée sur les 5 dernières années de l'émission des scopes 1 et 2 :
 - Inférieure à -20% par an => +2
 - Entre -20% et -7% par an (objectif de réduction de l'Accord de Paris) => +1
 - Entre -7% et 0% par an => +0
 - Entre 0% et +20% par an => -1
 - Supérieur à +20% par an => -2
- Champs MSCI "Active in Fossil Fuel Sector" (qui dérive du chiffre d'affaires du secteur pétrolier) :
 - Oui => -1
 - Non => +0
- Champs MSCI "Carbon reduction initiatives" :

- Oui => +1
- Non => +0
- Pourcentage de consommation d'énergie non-renouvelable :
 - Entre 0% et 10% => +2
 - Entre 10% et 25% => +1
 - Entre 25% et 80% => +0
 - Plus de 80% => +1
- Champs MSCI "Efforts in energy efficiency management" :
 - Si "No efforts" => -1
 - Si "Some efforts" => +1
 - Si "Aggressive efforts" => +2
- Score CDP :
 - De F à D => -1
 - C- et C => +0
 - B- et B => +1
 - A- et A => +2
- Evolution moyenne du score CDP sur plus de 3 ans :
 - Dégradation => -1
 - Amélioration de 2 en moyenne => +1

La nomenclature du KCT score n'est pas immuable et a tout lieu d'évoluer grâce à l'amélioration des données mises à disposition par nos fournisseurs de données et par l'enrichissement éventuel de nouvelles bases de données.

4. Mesure de la durabilité du fonds

Nous utilisons plusieurs indicateurs de durabilité qui nous permettent de mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable à l'échelle du fonds :

- La température de réchauffement implicite, qui permet de juger si une entreprise s'inscrit dans une trajectoire de décarbonation alignée à l'Accord de Paris. Cette métrique prend en compte les émissions de gaz à effet de serre de l'entreprise, pour les scopes 1, 2 et 3, ainsi que des projections d'émissions à l'horizon 2050 sur les 3 scopes. La température de réchauffement implicite s'agrège aussi au niveau du portefeuille dans lequel le fonds est investi.
- L'empreinte carbone est agrégée au niveau du portefeuille en pondérant les émissions des actifs détenus par leur poids. Cela permet d'obtenir le nombre de tonnes de CO2e émises pour 1 million d'euros investis dans le fonds. Nous mesurons également l'empreinte carbone de l'indice de référence à titre de comparaison.

Nous nous assurons que la température de réchauffement globale du portefeuille soit toujours alignée à l'Accord de Paris, en-dessous de 2°C, et que l'ensemble des entreprises investies respectent les critères d'élimination quantitatifs décrit ci-dessus. Ainsi 100% des actifs, hors liquidités et dérivés de couverture, sont considérés comme durables car ils contribuent à la réalisation de l'objectif de durabilité fixé par le fonds et les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance, sans causer de préjudice important aux normes et conventions internationales.

5. Politique d'engagement

Parallèlement à notre politique de sélection extra-financière définie plus haut, nous appliquons une politique d'engagement, tout particulièrement en ce qui concerne les droits de vote.

Tout d'abord, notre approbation des comptes et de la gestion dépend de l'application du principe de Transparence et du contrôle de l'information financière et extra-financière.

Ensuite, notre politique de vote répond de l'application de cinq principes :

- Conseil d'administration ou de surveillance selon le principe de séparation des pouvoirs, d'indépendance et de compétence du conseil.
- Affectation du résultat, gestion des fonds propres et opérations en capital en suivant le principe de gestion raisonnée des fonds propres sur le long terme, de distribution responsable et de respect absolu du droit des actionnaires.
- Rémunération des dirigeants et association des salariés à partir du principe d'association des salariés, de cohésion sociale, de transparence et de cohérence et équité des rémunérations.
- Modifications statutaires et droits des actionnaires selon le principe d'égalité de traitement des actionnaires, une action = une voix.
- Climat, en suivant le principe de lutte contre le réchauffement climatique via des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre alignés avec l'Accord de Paris.

Enfin, nous établissons une discussion sur les aspects qui nous apparaissent les plus fragiles de la stratégie extra-financière avec les entreprises investies les moins bien notées dans notre scoring extra-financier. Le cas échéant, nous leur suggérons des axes d'amélioration et envisageons une sortie de la position si les réponses ne nous satisfont pas.

Thierry BECHU
CIO

